

Municipales 2026

A l'occasion des prochaines élections municipales, l'inscription sur les listes électorales est possible jusqu'au 4 février pour les demandes en ligne et jusqu'au 6 février 2026 pour les demandes papier.



Pour pouvoir voter aux élections municipales des **15 et 22 mars 2026**, il est indispensable d'être inscrit sur les listes électorales de votre commune.

Cette inscription n'est pas automatique (sauf exceptions) : elle dépend de démarches personnelles, sauf pour certaines exceptions prévues par la loi.

Pourquoi faut-il être inscrit sur les listes électorales pour les municipales 2026 ?

Pour voter en France, il ne suffit pas d'avoir la nationalité française ou d'être majeur : il faut **être inscrit sur les listes électorales**.

Cette inscription permet à l'État de :

- garantir que chaque électeur vote **une seule fois** et dans le bon bureau de vote,
- organiser le scrutin de manière **sécurisée et transparente**.

C'est donc un préalable **obligatoire** pour participer à un scrutin, quel qu'il soit.

Quelles conditions pour vous inscrire ?

- Etre âgé d'au moins 18 ans
- Jouir de vos droits civiques
- Etre de nationalité française

Comment vous inscrire ?

Rendez-vous à l'Hôtel de ville avec les pièces justificatives ci-dessous.

Vous pouvez aussi vous inscrire en ligne avec l'adhésion de la Ville sur le site du Service-Public.

Pièces à fournir

- Copie de votre pièce d'identité
- Justificatif de domicile : quittance EDF, loyer ou téléphone
- Attestation de domicile pour les jeunes ou les personnes hébergées
- Certificat de nationalité française pour les personnes nées de parents étrangers

Vérifier votre inscription

Vérifier votre situation électorale en un clic, à partir de vos nom, prénoms, date de naissance, sexe et ville sur le site : [service-public](http://service-public.fr)